

Attestation

Suite à la visite effectuée le 11 avril 2001, dans les locaux accessibles, situés au 30 Rue de La Croix à Nanterre (Hauts de Seine) et en conclusion du présent rapport, je soussigné Bernard BARRERE, Géomètre Expert DPLG inscrit à l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 4487 délivre au

**Syndicat des copropriétaires
du 30 Rue de La Croix
92000 NANTERRE**

**Une attestation de non présence d'amiante
dans les parties communes de l'immeuble (*)**

Fait, en 4 exemplaires, à Nanterre le 18 avril 2001 pour servir et valoir ce que de droit.

Le Géomètre-Expert



(*) conformément aux décrets 96-97 du 7 février 1996 modifié 97- 855 du 12 septembre 1997, relatifs à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.